



## AMENDEMENT 1

**Titre du projet:** Essai et inspection annuel des dispositifs anti refoulement  
Ferme expérimentale centrale (FEC), Ottawa (Ontario)

**Sollicitation No:** 15-2022

8 juillet 2015

L'amendement 1 est soulevé pour:

- Réviser l'Énoncé des travaux; et
- Répondre aux questions des soumissionnaires (Q&R).

---

**1. À l'Appendice B «Énoncé des travaux», Article 3 «Portée des travaux» :**

**Insérer :** 3.4 Tous les dispositifs anti refoulement doivent être mis à l'essai et inspectés avant le 30 septembre pour l'année du contrat (2015) et pour toute(s) année(s) d'option subséquente(s), si exercée(s).

### Q&R

**Q1. Y-a-t-il une liste avec des dates spécifiques pour l'essai des dispositifs anti refoulement?**

R1. Non. Tous les dispositifs anti refoulement doivent être mis à l'essai et inspectés pour le 30 septembre.

**TOUT LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT LES MÊMES.**